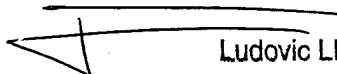


Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007  
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation

  
Ludovic LIONS

N° CP 4°18207  
Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **FIXATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2007, VERSEMENT DU SOLDE EN FAVEUR DES CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE ET PROVISION SUR LA SUBVENTION 2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente ;
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 113-2, L 312-1 (paragraphe I, 11°), L 312-8, L 313-1, L 313-3, R 314-195 (4°) ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1614-7 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>ème</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général ;
- VU le règlement financier du Département du Haut Rhin adopté par le Conseil Général le 11 juin 1999 et modifié le 15 juin 2001, le 18 décembre 2001, le 5 décembre 2002, le 5 décembre 2003 et le 10 décembre 2004 ;
- VU la délibération de la Commission Permanente du 10 novembre 2006 ;
- VU la délibération du Conseil Général du 15 décembre 2006;
- VU la délibération du Conseil Général du 22 juin 2007;
- VU le rapport du Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Fixe le montant définitif de la subvention 2007 à :
  - 76 000 € (soit un solde restant à verser pour 2007 de 50 000 €) pour le CLIC « Thur et Doller »
  - 71 500 € (soit un solde restant à verser pour 2007 de 43 340 €) pour le CLIC « Pays du Sundgau »
  - 110 000 € (soit un solde restant à verser pour 2007 de 66 000 €) pour le CLIC « Espace Rhénan»
  - 70 000 € (soit un solde restant à verser pour 2007 de 42 000 €) pour le CLIC « La clé des aînés»
  
- ☞ Autorise le Président du Conseil Général à signer les quatre conventions entre le Département du Haut-Rhin et les organismes gestionnaires des CLIC relatives à la fixation des subventions de fonctionnement 2007, au versement des soldes pour l'exercice 2007 et à la provision sur subvention 2008, selon le modèle de convention joint au rapport.
  
- ☞ Acte le principe énoncé dans la convention, du versement d'un 1<sup>er</sup> acompte égal à 40 % de la subvention fixée en 2007, dans l'attente de la fixation de la subvention de fonctionnement 2008, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif.

LE PRÉSIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions